Le Burundi veut s’affranchir de la justice internationale

La Croix, 14/10/2016 Le parlement burundais a rompu mercredi avec la Cour pÃ©nale internationale. Les violations des droits de lâ€™homme sont massives au Burundi. Pourquoi le Burundi a-t-il rompu avec la CPIâ€‰? Il a fallu moins de 24Â heures au parlement burundais pour rompre avec la Cour pÃ©nale internationale (CPI).

Soumis au vote de lâ€™AssemblÃ©e nationale, mercredi matin, le texte en faveur du retrait de la CPI a Ã©tÃ© adoptÃ© Ã une Ã©crasante majoritÃ©â€‰: sur les 110 dÃ©putÃ©s prÃ©sents, 94 ont votÃ© oui, 14 se sont abstenus et 2 ont votÃ© contre. Le aussitÃ´t Ã©tÃ© prÃ©sentÃ© au SÃ©nat et adoptÃ© Ã lâ€™unanimitÃ©. Le prÃ©sident Pierre Nkurunziza nâ€™a plus quâ€™ la rupture soit officielle. Ce serait une premiÃ¨re dans lâ€™histoire de la CPI. Le ministre de la justice, AimÃ©e-Laurentine Kanyana, a expliquÃ© que la CPI menaÃ§ait les institutions du Burundi et nuisait Ã son indÃ©pendance. Â«Â La CPI est un instrument en train dâ€™Ãªtre utilisÃ© pour essayer de changer le pouvoirÂ Â», a renchÃ©ri le dÃ©putÃ© du parti prÃ©sidentie FDD, Aloys Ntakarutimana. En rompant avec la CPI, le pouvoir espÃ¨re surtout Ã©chapper Ã la justice internationale. En avril, la procureure de la CPI, Fatou Bensouda, a en effet lancÃ© un examen prÃ©liminaire sur des meurtres, tortures et viols susceptibles de constituer des crimes de guerre au Burundi. Et le 30Â septembre, lâ€™ONU a ouvert une enquÃªte sur douze figures du rÃ©gime soupÃ§onnÃ©es dâ€™avoir commis des crimes depuis avrilÂ 2015. Parmi elles, le gÃ©nÃ©ral Alain-Guillaume Bunyoni, personne la plus importante de lâ€™Ã‰tat aprÃ¨s le prÃ©sident. Avant de voter la rupture avec la CPI, le Burundi avait annoncÃ©, mardi, la suspension de toute forme de collaboration avec le Haut-Commissariat de lâ€™ONU aux droits de lâ€™homme. La CPI a-t-elle les moyens de poursuivre le pouvoir burundais malgrÃ© toutâ€‰? Le calcul de Bujumbu nâ€™est, en rien, certain. Dâ€™abord, la rupture ne sera pas effective dans lâ€™immÃ©diatâ€‰: elle prendra effet un an aprÃ notification, selon les dispositions des Statuts de Rome, le traitÃ© fondateur de la CPI. Ensuite, si lâ€™articleÂ 127 du statut de Rome donne la possibilitÃ© Ã tout Ã‰tat membre de quitter la CPI, la dÃ©cision du gouvernement burundais de se retirer ne suspend pas les enquÃªtes en cours. Â«Â Les Ã‰tats-membres qui dÃ©cident de partir sont nÃ©anmoins obligÃ©s de continue coopÃ©rer avec toutes les enquÃªtes ou procÃ©dures pÃ©nales ayant Ã©tÃ© ouvertes avant la date effective de leur retraitÂ Â rappelÃ© mercredi, StÃ©phane Dujarric, porte-parole des Nations unies. Enfin, si la CPI ne peut enquÃªter de sa propre initiative sur un pays non membre, elle pourra le faire si le Conseil de sÃ©curitÃ© de lâ€™ONU lâ€™y autorise. Ce fut le cas po Darfour (2005) et la Libye (2011). Quel est lâ€™Ã©tat des violations des droits de lâ€™homme dans le pays ? De Human Righ Watch (HRW) Ã la FÃ©dÃ©ration internationale des ligues des droits de lâ€™homme (FIDH), toutes les grandes organisations dÃ©fenses des droits de lâ€™homme ont dÃ©noncÃ© les violations graves commises par le rÃ©gime burundais contre une par sa population. Dernier rapport en date, celui du bureau du Haut-Commissariat de lâ€™ONU aux droits de lâ€™homme de Bujumbura, le 20Â septembreâ€‰: il rÃ©pertorie 595 victimes de torture ou de mauvais traitement depuis avrilÂ 2015. Le chiffre est probablement sous-estimÃ©, prÃ©cise-t-il, car les tortionnaires bÃ©nÃ©ficient Â«Â dâ€™une impunitÃ© totaleÂ Â». Enfin, il de possibles crimes contre lâ€™humanitÃ© et dâ€™un Â«Â grand danger de gÃ©nocideÂ Â». Laurent Larcher